

P V d u C O N S E I L M U N I C I P A L D E M O N T B R U N

D U 2 0 a v r i l 2 0 2 6

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Madame Sylvie RAUFFET, Maire.

Date de convocation 15 avril 2026

Elus en exercice : 11

Présents : Nathalie PRADINES, Sylvie RAUFFET, Arnaud BÉDUE.

Absents : 0

2026-18: Nomination du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme Mme PRADINES Nathalie secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

2026-19: Mandatement de Mme le maire pour le bail commercial du multiple rural.

Mme le maire présente le projet de bail commercial du multiple rural afin de recueillir les observations de son conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération, valide le projet de bail commercial en l'état et mandate Mme la maire pour effectuer les démarches nécessaires à la conclusion du bail avec les futurs locataires ainsi que sa rédaction et son enregistrement à l'office notarial.

2026-20: Mandatement de Mme le maire pour l'achèvement des travaux du multiple rural.

Madame la maire demande le renouvellement de son mandatement suite aux élections municipales ayant amenés des changements dans le conseil municipal

Afin de permettre l'organisation de la réception des ouvrages du Multiple rural, madame le maire demande à son conseil municipal de la mandater pour s'acquitter des différentes étapes nécessaires à cette finalité.

Le conseil municipal, après délibération, autorise madame la maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réception des ouvrages du chantier Multiple rural.

2026-21: Désignation des délégués aux commissions du Grand Figeac

Le Conseil Communautaire de Grand Figeac du 14 avril 2026 a délibéré sur la constitution et la composition des instances et commissions communautaires. Il convient dès lors de nommer des délégués et leur suppléant afin de représenter notre commune.

1. Agriculture, alimentation, forêt ROSSIER Thomas
2. Culture et patrimoine MIDOU KOUDOU Balki
3. Eau, grand et petit cycle (dont SPANC) ISSIOT Martine
4. Économie, tourisme, attractivité et développement local PRADINES Nathalie
5. Enfance, jeunesse, vie étudiante et sports RAUFFET Mathieu
6. Climat et économie circulaire RAFFY Serge
7. Finances, administration générale RAUFFET Sylvie
8. Habitat, aménagement et politiques contractuelles MIDOU KOUDOU Balki
9. Planification, urbanisme, mobilité BEDUER Arnaud
10. Santé, affaires sociales, services publics ISSIOT Martine
11. Voirie, éclairage public, bâtiments, déchets ménagers ROSSIER Thomas

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les délégués proposés ci-dessus.

2026-22: Désignation des délégués aux commissions communales

Madame le Maire expose au Conseil qu'en application des dispositions de l'article L5211-8 du code des collectivités territoriales, le mandat des délégués du Conseil Municipal au sein des Comités des Syndicats Intercommunaux auxquels adhère la Commune prend fin lors de l'installation des nouveaux Comités.

Il convient donc de désigner les délégués du Conseil Municipal qui représenteront la commune.

Ecoles de Cajarc : BOSC Julien (PRADINES Nathalie)

Correspondant INCENDIE et SECOURS SDIS46 : RAUFFET Sylvie

Correspondant Lot Ingénierie (SDAIL) : PRADINES Nathalie

Correspondant Défense : ROSSIER Thomas

Correspondant SYDED : RAFFY Serge

Commission de contrôle des listes électorales :

Conseiller municipal titulaire : LE NY Catherine (suppléant : RAUFFET Mathieu), Titulaire
Administration : PRADINES Emmanuel (suppléant adm : SOULIÉ Alain), Titulaire Tribunal
judiciaire : RAUFFET Jean-Claude (suppléant TJ : LEVAUX Christiane.

Commission communale des impôts directs CCID :

Bédier Arnaud, Pradines Nathalie, Rossier Thomas, Issiot Martine, Le Ny Catherine, Midou
Koudou Balki, Bosc Julien, Raffy Serge, Soulié Cyprien, Rauffet Mathieu, Rauffet Jean-Claude,
Rauffet Isabelle, Bédier Monique, Soulié Alain, Issiot Patrick, Bédier Magali, Lecaye Patricia,
Levaux Christiane, Rossier Sylvette, Rauffet Philippe, Pradines Emmanuel, Pradines Nadine,
Delacuvellerie Evelyne.

Le conseil municipal approuve les propositions de délégués citées ci-dessus.

2026-23: Désignation du délégué TE46 (Territoire Energie Lot) et de son suppléant

- **VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
- **VU**, les statuts de TE46, en vigueur depuis le 8 décembre 2025,
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.
- **CONSIDERANT** que l'article 8.1 des statuts de TE46 prévoient que « *Les communes de Biars-sur-Cère, Cahors, Figeac, Gourdon, Laval-de-Cère, Pradines et Saint-Céré sont représentées au sein du Comité syndical de TE46 dans les conditions suivantes :*
 - *Un délégué titulaire et un suppléant par 5.000 ou fraction de 5.000 habitants,*
 - *Un délégué titulaire et un suppléant par tranche complète de 700 km de lignes HTA/BT du réseau public de distribution d'électricité.*

Les autres communes membres du TE46 sont représentées dans 6 secteurs d'énergies dans les conditions suivantes :

- *Un délégué municipal titulaire et un suppléant par commune de moins de 1.000 habitants*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner le délégué titulaire et son suppléant du Syndicat Départemental d'Energie du Lot (TE46) :

- M. ROSSIER Thomas ; titulaire
- M. SOULIÉ Cyprien; suppléant

2026-24: Attribution du fonds de concours du Grand Figeac pour la lampisterie dans le cadre du soutien à la restauration du patrimoine vernaculaire

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5214-16 V qui stipule : « afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes de Grand Figeac et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés »,

VU la délibération n°2022-23 du Conseil municipal en date du 09/09/2022 sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour le projet de « Lampisterie »

VU la délibération n°184/2022 du Conseil Communautaire en date du 13 décembre 2022 accordant un fonds de concours pour la restauration du patrimoine vernaculaire, d'un montant maximal de 3 000 € (soit 50 % du reste à charge prévisionnel de la Commune plafonné à 3 000 €) à la Commune de Montbrun pour le projet de restauration de la lampisterie adjacente à la gare du village.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'ACCEPTER le fonds de concours de la Communauté de Communes, dont le montant s'élève à 3 000 €, soit 50 % du reste à charge des travaux, pour le projet de « Lampisterie »,
- D'INSCRIRE cette recette au budget de la Commune de Montbrun.

2026-25: Demande de subvention APE Ambeyrac

Madame la maire lit le courrier de Mme Huyghe fait au nom de l'association des Parents d'Elèves du SIVU des Ecoles de la Vallée d'Olt pour soutenir une activité sportive à l'école d'Ambeyrac. Après délibération, le conseil municipal décide de refuser l'octroi d'une subvention à l'APE du SIVU des Ecoles de la Vallée d'Olt.

2026-26: Tarif du mètre carré des terrains du lotissement Glaudet.

Annule et remplace la délibération n° 2025-14

Madame la Maire informe le conseil municipal de la nécessité de réajuster le tarif de vente des deux terrains situés dans le lotissement Glaudet, afin d'y intégrer les coûts de viabilisation (raccordements à l'eau potable et à l'électricité).

Par ailleurs, la commune a dû créer un budget annexe soumis à la TVA afin de permettre la viabilisation et la vente de ces deux parcelles.

En conséquence, Madame la Maire propose de fixer le prix de vente à 12 € HT le mètre carré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 1 abstention :

- **approuve** le nouveau tarif de 14.40 € TTC € le mètre carré pour la vente des deux terrains du lotissement Glaudet ;
- **autorise** Madame la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- Les frais notariés resteront à la charge des acquéreurs.

2026-27: Commission d'ouverture des PLIS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5, Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats, sont donc désignés au poste de titulaires :

RAUFFET Sylvie, BEDUER Arnaud, PRADINES Nathalie, ROSSIER Thomas.

Sont donc désignés au poste de suppléants :

LE NY Catherine, BOSC Julien, RAUFFET Mathieu.

Le conseil municipal approuve la liste des titulaires et de leurs suppléants de la commission d'ouverture des plis.

Clôture de la séance à 20h00.

Mme le maire, Sylvie Rauffet.



Mme la secrétaire de séance, Nathalie Pradines.

